

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Circonscription de Belleville

PROCES-VERBAL N° 2 du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE	Ecole Primaire Le bourg 69 220 LANCIE
Date	5 mars 2024
Commune	LANCIE

Participants	nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Mme Copéret, directrice- Mmes Azaïs, Curtet, Piat, Plasse, Roinjard et Zerbib, enseignantes- Mme Pesce, adjointe aux affaires scolaires- Mme Soulier, conseillère municipale- Mmes Cueto, Moiroud et M. Bergon, Vason délégués des parents d'élèves- Mmes Lefèvre et Deso, suppléantes déléguées des parents d'élèves <p><i>Excusés : M. Bessières (IEN), Mme Lesaulnier (suppléante), Mme Garcia, démissionnaire</i></p>	
Ordre du jour	
Début du conseil : 20h00	
Fin du conseil : 21h20	

Rédaction du procès- verbal

Désignation secrétaire de séance : Mme Plasse

Ordre du jour

1. Fonctionnement de l'école
2. Hygiène et sécurité
3. Actions pédagogiques
4. Périscolaire

1/ Fonctionnement de l'école

1.1/ ENT EDUMOOV

L'ENT Edumooov a été mis en place depuis septembre 2023, il permet une communication rapide entre l'école et les parents.

Par souci d'efficacité, il est demandé aux parents d'écrire sur la boîte mail d'Edumooov quand ils veulent informer l'enseignante de l'absence de leur enfant. Cette procédure est préférable au téléphone.

1.2/ Matériel de sport pour la maternelle

Suite à la demande de matériel de sport pour les classes de maternelle, Mmes Curtet et Azaïs ont établi cette liste qui a été remise à la mairie pour qu'elle puisse réaliser la commande. Les enfants font du sport depuis le début de l'année mais cet apport de matériel va permettre de diversifier les activités. Le matériel est arrivé en début de semaine. Les enseignantes remercient la mairie pour cet achat. Pour les cycles 2 et 3, du matériel a été reçu de la part de l'Education Nationale.

1.3/ Protocole pHARe

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 5 précise que : « aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Les écoles de la circonscription de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS se sont engagées dans le programme pHARe via la charte d'engagement. Une équipe ressource de circonscription a été créée par l'IEN et un protocole de prise en charge des situations de harcèlement a été élaboré à destination des écoles de la circonscription. Le protocole décrit propose les différentes étapes du processus de traitement.

Sous la responsabilité de la direction d'école, les enseignantes sont désignées au sein de l'équipe éducative pour organiser le traitement de la situation.

Dans le cadre du traitement des situations, les enfants pourront être rencontrés en entretien individuel par l'équipe ressource de la circonscription ou par l'équipe enseignante de l'école. Cela ne signifie aucunement qu'ils sont soupçonnés d'avoir participé à des brimades mais qu'ils sont associés au traitement d'une situation.

Ce traitement consiste en une approche « non blâmante » (Méthode de la Préoccupation Partagée), ce choix est fait exclusivement dans l'intérêt de l'enfant victime, afin d'éviter tout risque de représailles. Cela ne veut pas dire que toute sanction est écartée du dispositif, mais simplement en suspens le temps de l'intervention de l'équipe.

Lors de la journée du 9 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement, et tout au long de la semaine, des ateliers ont été organisés avec les enfants pour les sensibiliser à ce problème (CE2-CM1-CM2). Pour les classes de cycle 2, le travail a été étalé sur une ou deux semaines (albums, vidéos, arts visuels)

Des affichages sont présents dans l'école et dans les classes et les enfants savent qu'ils peuvent à tout moment solliciter les enseignantes.

Un gendarme de Fleurie fera une intervention sur le harcèlement pour les deux classes de cycle 3. (courant mars-avril) ...

Les délégués des parents d'élèves évoquent le problème du harcèlement sexuel, des attouchements. Ils demandent s'il serait possible de prévoir une intervention extérieure sur ce domaine.

L'équipe enseignante rappelle qu'un travail de fonds est fait en EMC tout au long de la scolarité, par le biais notamment de lectures d'albums, de discussions avec les enfants ... De surcroît, cette information est aussi un travail qui se fait dans la sphère privée, par les parents.

D'autre part, suite au questionnaire qui avait été remis aux élèves de CE2 et de cycle3, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, il était apparu que les toilettes n'étaient pas un lieu serein. Il a été décidé que les enfants, lors des récréations, devaient demander l'autorisation pour aller aux toilettes afin de réguler ce qui se passe dans ce lieu.

Afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des enfants en récréation, l'équipe enseignante a organisé deux temps de récréation, la classe de cm1 cm2 sort en récréation en décalé avec les autres classes. Cette organisation permet d'améliorer le bien-être des enfants sur ce temps de récréation, de minimiser le risque d'accident et de procéder à une surveillance de la cour plus efficace.

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Les délégués soulignent que des parents n'osent pas venir voir les enseignants quand il y a des enfants qui sont en mal-être et qu'ils préfèrent en informer les délégués. L'équipe enseignante demande à ce que les délégués envoient ces parents vers les enseignantes qui sont systématiquement au portail à 11h30 et à 16h30. Elles sont aussi joignables sur la messagerie de la classe de l'ENT.

1.4 Communication délégués des parents d'élèves :

Les comptes-rendus des réunions des délégués des parents d'élèves seront envoyés par l'intermédiaire d'Edumoov à tous les parents de l'école. Pour toute communication avec les délégués, l'adresse mail est : **deleg.parents.lancie@free.fr**. Le trombinoscope des délégués est affiché dans le panneau d'affichage de l'école.

1.5 Désimperméabilisation de la cour :

La mairie a engagé un projet de désimperméabilisation de la cour. Ce projet présente plusieurs enjeux : Il s'agit notamment de replacer le bien-être et la santé des enfants au coeur du projet pour permettre l'épanouissement personnel de l'enfant. Sur des aspects plus techniques, dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur, ce sont les questions d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales afin de favoriser l'effet d'ombrage dans la cour et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour éviter au maximum les rejets au réseau.

En premier lieu, les enfants de l'école ont travaillé sur l'état des lieux de la cour d'école, leurs besoins, leurs habitudes de jeu. Il se sont interrogés sur leur bien-être ou non dans la cour de récréation. Des délégués avaient été élus dans chaque classe, pour retranscrire la parole des élèves auprès d'une architecte paysagiste et d'une personne travaillant pour Arthropologia.

La semaine suivante, les enfants ont réfléchi à leurs attentes pour une cour d'école bienveillante et ludique pour eux. Les mêmes délégués ont de nouveau porté la parole de leurs camarades lors d'une matinée complète en travaillant sur « la cour rêvée ». Les enfants souhaiteraient un coin calme, un potager, des tables et des bancs, un terrain de sport, un parcours de santé ...

La mairie devra commencer les travaux avant la fin de l'année 2024 afin de pouvoir bénéficier des subventions.

2/ Hygiène et sécurité

Une visite médicale a eu lieu pour tous les ce2, les 19 et 23 janvier 2024.

Pour les élèves de petite section, un dépistage visuel a eu lieu courant décembre et la PMI interviendra en deux fois au printemps

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) Attentat intrusion : un exercice a été réalisé le 24 novembre 2023. Rien à signaler.

PPMS risque majeurs : le 15 décembre 2023. Rien à signaler.

Tout s'est déroulé en ordre.

3/ Actions pédagogiques

3.1/ Projets

Outre les projets annoncés lors du précédent conseil d'école, s'ajoutent :

Une journée Kapla qui a eu lieu le vendredi 26 janvier, les enfants ont construit des maisons, un pont, des bâtiments connus (la tour de Pise ...). Cette journée a été financée par le Sou des écoles que nous remercions.

Au cours de la période 4, nous allons travailler sur les risques domestiques à partir d'un guide d'intervention de la MAE. Courant mai, les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 vont bénéficier de deux demi-journées sur « Apprendre à Porter Secours ». Cette animation sera conduite les sapeurs-pompiers de Fleurie.

Sortie prévue pour les GS-CP-CE1 : à Pérouges, le lundi 24 juin.
Animation sur les petites bêtes + visite de la cité médiévale+ galette+ jeu de piste. Financement par le Sou des Ecoles.

Les CE2-CM1 et CM1- CM2 se rendront au musée de Blanzay (musée de la mine près du Creusot) + le musée de l'école au 19ème siècle.

Les classes de PS-MS et de GS-CP bénéficient d'une animation sur le yoga et les émotions. Un des enjeux de cette intervention est de canaliser les énergies des élèves. Parallèlement, un spectacle sur les émotions s'est déroulé à l'école, le 1er février.

Pour toute l'école, un intervenant musical intervient dans les classes tous les jeudis. Un spectacle est prévu le 28 juin au soir. Le thème abordé est « musique et sport. ».

Toutes ces sorties et animations ne pourraient être proposées aux enfants sans le soutien financier du Sou des Ecoles que l'équipe enseignante remercie.

GS-CP-CE1 : Cycle piscine qui a débuté fin janvier. Les enfants sont de plus en plus autonomes dans les vestiaires. Une progression adaptée aux élèves est proposée pour chacun. Cette activité est financée par la mairie.

3.2 / Suivi des apprentissages

Les évaluations repères ont été effectuées pour les CP en janvier 2024. Un bilan a été remis aux parents avant les vacances de février. Un rendez-vous individuel a été tenu avec chaque famille, les résultats sont bons.

4/ Périscolaire

Une demande est faite par les parents pour que les animatrices viennent accueillir les enfants lors de leur arrivée à la garderie et que le personnel soit attentif aux enfants. La mairie se charge de faire le nécessaire.

Problème de l'ouverture du portail à l'aveugle. Le portail est Hors Service. Il va être réparé.

Le service de restauration a été maintenu malgré les aléas de la fin de l'année 2023. Les adjoints et les employés ont réalisé de nombreuses heures de travail pour pouvoir garantir un service continu

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

aux enfants. La mairie remercie les employées de la mairie pour les nombreuses heures supplémentaires réalisées. Pour l'instant, un prestataire est chargé de la restauration jusqu'aux vacances d'avril mais l'organisation actuelle n'est pas définitive. A terme, la politique de la mairie serait de reprendre l'organisation précédente avec un(e) cuisinier(e) sur place.

Les parents font remarquer qu'ils n'ont pas forcément été informés, dans les premiers temps, des changements. Ils l'auraient souhaité. La mairie l'entend.

Aux vues du peu d'élèves le vendredi soir, les enseignantes ne surveilleront les études que les lundis, mardis et jeudis soir à compter de la période 4

Les inscriptions pour les petites sections ont démarré. Une réunion de présentation et d'échanges sera organisée le vendredi 31 mai à 18h30 dans les locaux de l'école maternelle.

Séance levée à 21 heures 20.

La date du prochain conseil d'école est fixée au jeudi 20 juin 2024 à 20 H

Prénom, nom du secrétaire de séance
Aurélié Plasse

Prénom, nom de la directrice d'école
Béatrice Copéret

Date : le 8/03/2024

Date : le 08/03/2024

Signature



Signature



CONSEIL D'ÉCOLE